

# Notre grand concours : "Qui veut gagner des millions de ...baffes ? "

Ou alors, perdre de mauvaises habitudes... !

**A**rrivée avec gyrophare allumé, tout en zigzagant ...et... avec un boulevard d'avance :

La mairie de Mauran gagne grâce à sa curieuse décharge, qui est municipale comme monsieur le Maire nous l'a confirmé !.....Un exemple à ne surtout pas suivre.

En allant vous promener autour de Cazères, soyez curieux et prenez le très joli petit chemin qui passe au dessous du pont de Mauran. Tout au bout une **décharge communale** à 15 mètres des berges de La Garonne, classées en zone de protection spéciale **Natura 2000** ( Z.P.S. de Boussens à Carbonne) par le Ministère de l'Environnement, c'est à dire une zone protégée que nous devons respecter.

Un trou profond de 3 mètres au milieu de grands arbres, et ...?...on y brûle...?...on y brûle...?... Sous le pont de Mauran, on y brûle **légalement** :...? de gros jouets en plastique et du caoutchouc, des meubles en formica, des sacs poubelle bien remplis,...? des solvants chimiques et du verre, alors qu'un conteneur de récup verre est à 200 mètres...?...et il aurait été dommage d'oublier **l'écran d'ordinateur**...Oui, c'est tout ça que nous avons vu et photographié et que nous avons rendu visible sur notre site : [Kescomminges.free.fr](http://Kescomminges.free.fr) !



Que de mauvaises habitudes prises par le (ir)responsable de cette décharge. Les agissements de cet adorateur du feu empoisonnent notre environnement et certains jours, l'air des Martrais ( Martres-Tolosane). Nous enjoignons d'ailleurs nos amis lecteurs à ne pas imiter cet exemple dans leur jardin...la police serait vite là, prête à dégainer son carnet de contraventions...!

Osons imaginer la suite...Où le pollueur se débarrasse-t-il des cendres hautement toxiques lorsque le trou est bien rempli... ? Celui qui a la réponse pourrait nous contacter, S.V.P. ?

Il est grand temps de changer de comportements.



Sans aucune triche... la mairie de Mauran gagne notre grand concours : « qui veut gagner des millions de ...baffes » .

A qui le tour ...?

CD

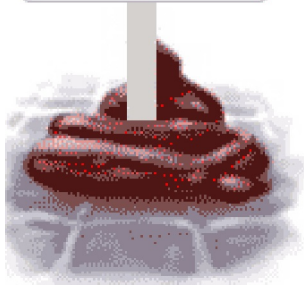
## Cazères

## DES BETES ET DES HOMMES

**L**es rues de la ville sont minées de crottes de chien, cela gêne presque tout le monde mais personne ne sait comment aborder le problème...

Les citoyens éprouvent le besoin de posséder un chien, animal de compagnie par excellence ! Mais ces ravissantes petites et grosses bêtes ne sont pas conduites sur un lieu d'aisance, pour la simple raison qu'ils n'existent pas et, d'autre part, qu'un grand nombre de chiens divaguent en dehors de l'attention de leurs propriétaires.

Doit-on financer par les impôts une escouade de fonctionnaires spécialement affectée à cette collecte journalière ou bien sévir ? La mairie de Carbonne vient de le décider, par une amende de 10 euros aux propriétaires négligents et dans une grande ville comme Marseille, la police de la propreté (21 agents relevant du Ministère de la Santé et de l'Environnement) privilégient le dialogue et la prévention pour augmenter le civisme, mais en cas de récidives, l'amende sera de 35 euros !



Le mieux serait sûrement de responsabiliser les maîtres en les obligeant à ramasser les déjections canines.

A la mairie de Cazères de montrer l'exemple en mettant en place des distributeurs de petits sacs plastique aux endroits stratégiques (parcs, lieux de promenade, centre-ville...) et en installant des lieux d'aisance dans chaque quartier de la ville .

Ainsi, lorsque madame ou monsieur sortiront le chien, ils prendront l'habitude de se diriger immédiatement vers le bac et ensuite... , pourra commencer la promenade.

Des solutions sont là pour remédier au problème, alors, vers quelle pratique voulez-vous aller ?

CD